

CR réunion & PV des délibérations

Conseil Municipal de la Commune de Naucelle

Séance du 14 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril à vingt-heure trente, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres 19
Présents 17
Votants 18

Présents : ALBRECHT Virginie, BOISSONNADE Éric, BRUNET-GAVALDA Marie-Pierre, CLEMENT Karine, COUDERC Christian, DOULS Ronan, DOUZIECH Olivier, FIRMIN Virginie, LACOMBE Vanessa, LATIEULE Jean-Claude, MAROLLE Brigitte, MAUREL François, POUBLANC Muriel, SALERES Christian, SUDRES Régine, SUDRES Vincent, TROUCHE Anne.

Absent(s) excusé(s) : TARDIEU Coralie et SARAIS André
Pouvoir(s) : SARAIS André à LACOMBE Vanessa

Madame ALBRECHT Virginie est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- FINANCES ;
 - Affectation des résultats ;
 - Subventions aux associations 2021 ;
 - Création et dénomination du futur lotissement communal à usage d'habitation ;
 - Budget principal, budget annexe assainissement et budgets annexes des lotissements 2021
 - Plan de financement équipement sportif ;
 - Convention opérationnelle EPF Etablissement Public foncier d'Occitanie ;
 - Questions diverses.
-

Madame le Maire ouvre la séance et soumet le compte-rendu et procès-verbal de la séance précédente du **24 MARS 2021**, dont un exemplaire a été adressé à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée. Aucune remarque n'est apportée à ce document.

Le Compte rendu-procès-verbal de la réunion du **24 MARS 2021** est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 20210414 01

OBJET : Affectation des résultats 2020

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'affecter les résultats de l'exercice 2020 et propose une affectation comme suit :

Budget général de la Commune :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	462 338,43
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	586 929.50
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 049 267.93
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-279 845.65
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-418 200.00
Besoin de financement F. = D. + E.	698 045.65
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 049 267.93
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	698 045.65
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	351 222.28
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Budget annexe Assainissement :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	70 197,23
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	126 667.71
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	196 864.94
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	184 586.39
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	196 864.94
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	196 864.94
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Budget annexe Lotissement de l'Escarrassous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	29 567,22
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-29 567,22
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0.00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-168 303,91
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	168 303,91
AFFECTATION =C. = G. + H.	0.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Budget annexe Lotissement Les Fauvettes :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 965,00
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	107 465,51
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	101 500,51
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0.00
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	101 500,51
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	101 500,51
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Budget annexe Lotissement de Cirou :

Aucune opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide l'affectation des résultats comme indiqués ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Délibération n° 20210414 02

OBJET : Subventions aux associations – Année 2021

Monsieur Olivier DOUZIECH présente les propositions des commissions associations et finances concernant l'attribution des subventions en 2021.

L'organisation de certaines manifestations ou activités est liée à l'évolution de la crise sanitaire Covid-19. Monsieur DOUZIECH précise que les demandes sont prévues au budget 2021 mais les subventions ne seront pas versées en cas d'annulation de la manifestation.

Bénéficiaires	MONTANTS
AAPPMA	300 €
ADMR - secrétariat & aide à domicile	7 229 €
Amicale des sapeurs pompiers	2 290 €
Amicale laïque	500 €
Amis de la fontanelle	150 €
Antenne solidarité Ségala Levezou Solidarité	200 €
APE Jean Boudou	160 €
APEL Saint Martin	160 €
AS Jean Boudou	100 €
AS St Martin	100 €
Association des Paralysés de France	100 €
BBN - jeunes	1 100 €
BBN - seniors	430 €
BBN Trail	300 €
Bougez-Dansez Naucellois (anciennement FR)	750 €
CEPEN (culture et patrimoine en naucellois)	300 €
Cent vallées Orientation 12	200 €

Bénéficiaires	MONTANTS
FNACA	200 €
Le Calame et la Vigne	500 €
Los Clavelous	300 €
Les fanfarons	300 €
Lyre Naucelloise - jeunes	1 800 €
Maison Familiale Rurale	610 €
Mange tes mots	200 €
Naucelle Actions	1 500 €
Naucelle Actions - Festival BD	2 000 €
Naucelle Gare Animation (ACJ)	310 €
Naucelle Moto Sport	200 €
Pétan Club - seniors	200 €
Randonneurs du Naucellois	310 €
Restos du cœur	100 €
Rue du Four	200 €
Rugby Club Naucellois - jeunes	600 €
Segala Cancer	100 €

Chorale des cents vallées	200 €	Société de Chasse	230 €
Comité d'Animation - Festival folklo	500 €	Sports Quilles Naucellois	500 €
Comité des Fêtes	1 500 €	Tennis Padel Naucellois	600 €
Ecole Jeanne d'Arc - APEL classes découvertes	1 200 €	Vélo Club Naucellois	300 €
Ecole Jules Ferry USEP - classes découvertes	2 300 €	Western Dance	300 €
Ecole Jules Ferry USEP	150 €	2021 - LE GRELH-Edition livres (report 2020)	300 €
FCN - jeunes	2 500 €	2021 - ECOLES avec Arbres Haies Paysage	800 €
FCN - seniors	500 €	2021 - Divers	321 €
		TOTAL	36 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte les subventions telles que présentées ci-dessus,
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 20210414 03

OBJET : Création et dénomination du futur lotissement communal à usage d'habitation

Dans le cadre des travaux d'aménagement du futur lotissement situé à proximité immédiate du Point du Jour, Madame le Maire propose de créer le budget annexe du lotissement afin de faciliter les démarches administratives. Il convient d'identifier clairement le budget en le nommant.

Madame Anne TROUCHE précise que l'aménagement devrait être constitué de 5 lots distribués autour d'une voirie principale. Celui-ci fait partie des OAP (orientations d'aménagement et de programmation) du Plan local d'urbanisme Intercommunal en vigueur.

Après plusieurs propositions de dénomination, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de créer le budget annexe du lotissement ;
- Décide de nommer le budget annexe du lotissement «**Lotissement Bellevue**»
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 20210414 04

OBJET : Budget primitif Budget général (M14) 2021

Madame le Maire et Monsieur Ronan DOULS, Responsable de la commission Finances, présentent une proposition de budget primitif détaillé conformément aux tableaux simplifiés ci-dessous, après avis favorable de la commission Finances :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2021	Recettes	BP 2021
012- Charges de personnel	643 000.00	013 - Rbt sur rémunérations pers.	20 000.00
011-Charges à caractère général	425 800.00	70- Produits de services:	80 440.00
65 -Autres chgs de gestion courante	395 510.00	73 - Impôts et taxes	849 127.00
66- Charges financières	19 100.00	74 - Dotations et participations	672 182.00
67 - Charges exceptionnelles	56 394.52	75 - Autres produits de gestion courante	246 499.51
	0.00	76 - Produits financiers	0.00
014- atténuation de produits	0.00	77 - Produits exceptionnels	2 000.00
022 - Dépenses imprévues	50 000.00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sec	0.00
042-Opérations d'ordre de transfert entre secti	0.00	042 - Immo corporelles (Tx réalisés en régie)	10 000.00
023-Virement section d'investissement	641 666.27	002 -Excédent 2020	351 222.28
Total Dépenses	2 231 470.79	Total Recettes	2 231 470.79

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2021	Recettes	BP 2021
20-21 -23 investissements	2 528 366.00	13- Subvention d'investissement	1 653 228.00
164 - Emprunts et dettes assimilées	193 000.00	10 - FCTVA	78 900.00
16 - Dépôts et cautionnements	2 500.00	1068- Affectation excédent SF	698 045.65
27 - Autres immobilisations financières	99 916.89	164 - Emprunts	497 488.62
		138 -Autres	20 000.00
Dépenses imprévues	60 000.00	16 - Dépôts et cautionnements	2 500.00
042- Opérations d'ordre	10 000.00	27 - Autres immobilisations financières	0.00
45- Opérations pr cpte de tiers	42 500.00	45- Opérations pr cpte de tiers	42 500.00
		021 - Virement de la section de fonctionnement	641 666.27
Total Dépenses	2 936 282.89	Total Recettes	3 634 328.54
RESTES A REALISER en dépenses	729 800.00	RESTES A REALISER en recettes	311 600.00
R001 - solde d'exécution négatif reporté	279 845.65	R001 - solde d'exécution positif reporté	0.00
Total Dépenses	3 945 928.54	Total Recettes	3 945 928.54

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte le budget tel que présenté ;
- Charge Madame le Maire de son exécution.

Délibération n° 20210414 05

OBJET : Budget annexe assainissement (M49) 2021

Madame le Maire et Monsieur Ronan DOULS, Responsable de la commission Finances, présentent une proposition de budget annexe assainissement détaillé conformément aux tableaux simplifiés ci-dessous, après avis favorable de la commission Finances :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2020	Recettes	BP 2020
011-Charges à caractère général	104 100.00	70- Redevances	160 000.00
012- Charges de personnel	5 000.00	74- Subv. d'exploitation	13 000.00
65 - perte sur créance irrécouvrable	500.00	75- Produits exceptionnels	0.00
66- Charges financières	9 500.00	77 - P roduits exceptionnels	0.00
67 - Charges exceptionnelles	10 000.00	74 - Virement du budget général	0.00
022-Dépenses imprévues	10 000.00	042 - Immo corporelles (Tvx réalisés en régie)	
virement à la section d'investissement	177 747.94	002 - Excédent 2020	196 864.94
042-Opérations d'ordre (amortissement immos)	77 428.00	042- Opérations d'ordre (quote-part subv)	24 411.00
Total Dépenses	394 275.94	Total Recettes	394 275.94

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2020	Recettes	BP 2020
		Solde d'exécution antérieur reporté	184 586.39
20- Frais d'études	140 000.00	13- Subvention d'investissement	70 000.00
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	11 000.00
		13 - Subventions d'investissement	0.00
21- 23 Immo Corporelles	272 401.33	21- 23 Immo Corporelles	0.00
		16 - Emprunts	0.00
		10 - FCTVA	0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	53 950.00	106- Affectation excédent Section fonctionnement N-1	0.00
040-Opérations d'ordre (quote-part subv)	24 411.00	040- Opérations d'ordre (amortissement immos)	77 428.00
022 - Dépenses imprévues	30 000.00	Virement de la section de fonctionnement	177 747.94
042-Opérations d'ordre	0.00	042-Opérations d'ordre	
Total	520 762.33	Total Recettes	520 762.33
RESTES A REALISER en dépenses	0.00	RESTES A REALISER en recettes	0.00
Total Dépenses	520 762.33	Total Recettes	520 762.33

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte le budget tel que présenté ;
- Charge Madame le Maire de son exécution.

Délibération n° 20210414 06

OBJET : Budgets annexes Lotissements 2021

Madame le Maire et Monsieur Ronan DOULS, Responsable de la commission Finances, présentent une proposition des budgets annexes des lotissements détaillés conformément aux tableaux simplifiés ci-dessous, après avis favorable de la commission Finances :

- **Budget annexe Lotissement ESCARASSOUS :**

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2021	Recettes	BP 2021
011-Charges à caractère général (cpte 6015 et 658821- Reliquat TVA	4 959.50	70- Vente de Terrain	20 448.00
673 - Annulation titre antérieur	3 396.00	7588 - Autres produits	1.00
71355 - 042-Opérations d'ordre (stock initial)	313 908.46	71355- 042- Opérations d'ordre (stock final)	245 521.44
002- résultat fonct.reporté déficit	0.00	774 - Subvention exceptionnelle	56 294.52
Total Dépenses	322 264.96	Total Recettes	322 264.96

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2021	Recettes	BP 2021
040-Opérations d'ordre (stock final)	245 521.44	040-Opérations d'ordre (stock initial)	313 908.46
001 Déficit inv.reporté	168 303.91	16871 - avance du BG	99 916.89
Total Dépenses	413 825.35	Total Recettes	413 825.35

- **Budget annexe Lotissement Les FAUVETTES :**

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2021	Recettes	BP 2021
011-Charges à caractère général	0.00	70- Vente de Terrain	0.00
658821- Reliquat TVA	1.00	002 -Résultat fonct.reporté	101 500.51
6522 - reversement budget principal	101 499.51		
Total Dépenses	101 500.51	Total Recettes	101 500.51

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2021	Recettes	BP 2021
040-Opérations d'ordre (stock final)	0	040-Opérations d'ordre (stock initial)	0
Total Dépenses	0.00	Total Recettes	0

- **Budget annexe Lotissement de Cirou :**

Pas d'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte les budgets tels que présentés ;
- Charge Madame le Maire de son exécution.

Délibération n° 20210414 07

OBJET : Plan de financement équipement sportif

Madame le Maire et Monsieur Olivier DOUZIECH, 1^{er} Adjoint, présentent ci-après le plan de financement concernant un projet innovant de développement et de valorisation Centre-Bourg par la création d'un terrain couvert de padel (1^{er} en Aveyron) au parc municipal pour pratique de sport autonome et création de lien social.

MONTANT TRAVAUX	€ HT
Terrassement et réalisation d'un mur de soutènement pour épauler le talus	10 200.00
Terrassement pour accueillir la dalle	6 300.00
Terrassement des tranchées pour amener électricité à l'éclairage	1 950.00
Réalisation de la dalle en béton	11 360.50
Terrain et montage du padel avec option, de l'éclairage	31 550.00
Couverture	55 900.00
Cablage électrique	2 000.00
Estimation travaux	119 260.50

PLAN DE FINANCEMENT	
Conseil Départemental (20%)	23 852.10
Région (20%)	23 852.10
ANS (30%)	35 778.15
Autofinancement	35 778.15

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le plan de financement ci-dessus présenté ;
- Charge Madame le Maire de solliciter l'ensemble des partenaires financiers et de signer tous les documents correspondants.

Délibération n° 20210414 08

OBJET : Convention opérationnelle EPF Etablissement Public Foncier d'Occitanie

Madame le Maire et Madame Anne TROUCHE rappellent que l'Etablissement public foncier d'Occitanie (EPF), est un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, habilité à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter les opérations d'aménagement. Il contribue à la définition et la mise en œuvre de stratégies foncières pour favoriser le développement durable des territoires et la lutte contre l'étalement urbain.

Par son action foncière il contribue notamment à la réalisation de programmes de logements, dont des logements sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat pour des collectivités territoriales.

Madame Anne TROUCHE expose que dans le cadre du projet ambitieux de reconquête d'un ensemble bâti de friches en centre bourg, dans le périmètre patrimonial protégé, en vue de la réalisation de 15 logements sociaux type résidence autonome seniors, elle a rencontré et contacté à plusieurs reprises Monsieur le Directeur Foncier Ouest de l'EPF Occitanie. Une visite sur site a été réalisée en 2020. Une rencontre a également été organisée en mairie le 5 janvier 2021 avec les membres de la commission Urbanisme Environnement Assainissement et Cadre de vie afin de présenter les missions et possibles appuis de l'EPF à la collectivité sur ce projet.

Ce partenariat doit être formalisé par une convention opérationnelle qui vise à définir les engagements et obligations que prennent les parties pour conduire une politique foncière sur le périmètre défini. L'action foncière conduite par l'EPF aura pour finalité :

- Pendant la phase d'élaboration ou de finalisation du projet la réalisation des acquisitions par voie amiable et par délégation des droits de préemption et de priorité et le cas échéant, par voie de délaissement ;
- Dès validation de ce projet par la collectivité compétente, la maîtrise de l'ensemble des biens nécessaires au projet.

MONTANT ENGAGEMENT & TRANSFERT DE GARDE ET DE JOUISSANCE

Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF au titre de la présente convention est fixé à **240 000 €**.

Les acquisitions seront formalisées par acte notarié.

Dès que l'EPF est propriétaire des biens et en a la jouissance, il est convenu, qu'il procède au transfert de garde et de gestion des biens à la collectivité (usage, direction et contrôle des biens en vertu de l'article 1242 alinéa 1 du Code civil).

Si l'état du bien acquis l'exige, l'EPF procédera avant tout transfert de garde, aux travaux dits de grosses réparations et aux travaux nécessaires à la mise en sécurité des biens.

FINANCEMENT D'ETUDE

L'EPF peut, sous conditions, contribuer au financement d'études de faisabilité ou autres études pré opérationnelles en lien avec le projet objet de la présente convention. La contribution de l'EPF ne pourra excéder un plafond correspondant à **50 %** du montant de l'étude tel qu'arrêté lors de la notification du marché par la collectivité.

DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de **8 ans** à compter de son approbation par le préfet de Région.

CESSION DES BIENS

Les biens acquis par l'EPF ont vocation à être cédés, au plus tard à cette échéance. Dans le cas de cession à la commune ou l'opérateur qu'elle aura désigné à cet effet, le prix de cession des biens correspond à un prix de revient prévisionnel comprenant :

- le prix d'achat des terrains ;
- les dépenses liées aux acquisitions (frais accessoires notaire, géomètre, publicité et autres frais divers engagés par l'EPF)
- les frais de portage : impôts fonciers, assurances... ;
- les dépenses de gestion (frais de sécurisation, de conservation,...) réalisées à l'initiative de l'EPF ou sur demande de la collectivité ;
- les dépenses de travaux réalisées à la demande expresse du représentant de la collectivité cocontractante, comprenant les travaux préalables à l'aménagement (démolition, désamiantage etc.), de clos et couvert pour les bâtiments conservés, ainsi que l'ensemble des prestations intellectuelles et études techniques s'y rattachant ;
- les éventuelles annuités d'actualisation en fonction de la durée de portage ;
- les frais financiers liés au remboursement éventuel de l'emprunt adossé à l'opération.

Le prix de cession correspondra au prix de revient prévisionnel, pour le cas où certains éléments de dépenses ne seraient pas connus de manière définitive au moment de la cession. L'établissement du prix prévisionnel se fera alors sur la base d'un bilan prévisionnel prenant en compte l'ensemble des coûts connus ainsi que les éléments de dépenses dont on pourra établir un coût prévisionnel à la date de cession.

La cession a lieu par acte notarié ou par acte administratif aux frais de l'acquéreur.

COMITE DE PILOTAGE

L'EPF et la commune conviennent de mettre en place une démarche de suivi de la présente convention, notamment à travers un bilan annuel d'exécution.

Cette démarche s'effectue à travers un comité de pilotage associant la collectivité et l'EPF, ainsi que, en tant que de besoin, tous les partenaires utiles. Le comité de pilotage se réunit à l'initiative de l'un des deux signataires de la présente convention, au minimum une fois par an, pour faire un point d'avancement sur les dossiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le projet de convention tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention et les pièces annexées à la convention.
